

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le 29 janvier 2025

Sur proposition de la Présidente,

OBJET DU PRESENT RAPPORT :

- Évaluations et ajustements dans le cadre de compétences transférées

Table des matières

1. Présents et relevé de décisions	3
2. Révision libre – Voirie – Fonctionnement – Ballainvilliers	4
3. Révision libre – Voirie – Fonctionnement – Longjumeau	4
4. Révision libre – Voirie – Investissement – Gometz-le-Châtel	4
5. Révision libre – Eaux pluviales – Investissement – Gometz-le-Châtel.....	4
6. Annexes : Détail de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement et d'investissement	6

1. Présents et relevé de décisions

	Présents (P: présentiel /D: distanciel)			
BALLAINVILLIERS	Stephanie GUEU	D	Dominique HUET	D
BURES-SUR-YVETTE	Christophe DEBONNE	D		
CHAMPLAN		D		
CHILLY-MAZARIN		D		
EPINAY-SUR-ORGE	Laurence CASTAINGS	D		
GIF-SUR-YVETTE	Pierre-Yves ZIGNA	D		
GOMETZ-LE-CHATEL	Franck GODART	D		
IGNY				
LA VILLE DU BOIS	Guy ERNOUL	D		
LES ULIS	Gilbert PIANTONI	D		
LINAS		D		
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT	D	Alexia PERRIN	D
MARCOUSSIS	Catherine DELAITRE	D		
MASSY		D		
MONTLHERY	Yannick DELMON	D		
NOZAY		D		
ORSAY	Elisabeth CAUX	D		
PALaiseau	Hervé PAILLET	D	Gilles CORDIER	D
SACLAY				
SAINT - AUBIN	Pierre-Alexandre MOURET	D		
SAULX-LES-CHARTREUX				
VAUHALLAN	Vincent PAIN	D		
VERRIERES-LE-BUISSON	Gerard DOSSMANN	D		
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique FONTENAILLE	D		
VILLEJUST	Sylvie ARMAND-BARBAZA	D		
VILLIERS-LE-BACLE	Guillaume VALOIS	D		
WISSOUS	Florian GALLANT	D		

Etaient présents pour les communes (en distanciel) :

Vincent JACQUES, Vincent DELAHAYE, Anouk GUILY, Marie-Stéphane PROQUEZ

Stéphane COLOMBELLI, Thibaut de TASTES, Stéphane DELAGNEAU, Martine CHARVIN

Etaient présents pour l'administration de l'agglomération

Thibaut VILLEVY, Florian BAZILLE, Isabelle PUGNIERE-SAAVEDRA

Pauline AUDEBERT, Nawel CHALLAL, Stéphanie DEVILLE

Sur présentation de la présidente de la CLECT, Madame Stéphanie GUEU, le rapport CLECT a été adopté à l'unanimité. Le directeur général des services de la commune de Chilly-Mazarin, monsieur Thibaut de TASTES, a demandé si les attributions de compensations (AC) d'investissement pour les eaux pluviales seraient révisées en 2025 et si cette révision tiendrait compte des droits de tirages non utilisés sur les exercices précédents. Madame Gueu lui a répondu qu'une CLECT aura lieu en fin d'exercice afin de réviser les AC en tenant compte du passé.

2. Révision libre – Voirie – Fonctionnement – Ballainvilliers

La commune de Ballainvilliers a souhaité renforcer le niveau d'entretien de ses espaces publics, de manière pérenne dans le temps. Cette hausse est évaluée à 50 000 €.

Il convient donc de procéder à la diminution de l'attribution de compensation de la commune de Ballainvilliers de 50 000 € à compter de 2025.

3. Révision libre – Voirie – Fonctionnement – Longjumeau

La commune de Longjumeau a souhaité renforcer le niveau d'entretien de ses espaces publics, de manière pérenne dans le temps. Cette hausse est évaluée à 60 000 €.

Il convient donc de procéder à la diminution de l'attribution de compensation de la commune de Longjumeau de 60 000 € à compter de 2025.

4. Révision libre – Voirie – Investissement – Gometz-le-Châtel

a. Le cadre général et méthodologique

La commune de Gometz-le-Châtel souhaite une augmentation de son droit de tirage annuel de 115 760 €. Le nouveau droit de tirage de la commune de Gometz-le-Châtel à partir de 2025 s'élève à 250 000 €.

b. L'évaluation

Conformément au PFFS actualisé par le conseil communautaire du 28 juin 2023, les enveloppes d'investissement voiries des communes sont financées via les AC d'investissement à hauteur de 32,15% (arrondi au centième).

À compter de 2024 et de manière pérenne, l'enveloppe de la commune se situera à 250 000 €, soit une hausse de 115 760 €, ce qui entraînera une baisse d'AC de 37 212 €.

c. Reprise de dette

La convention de reprise de dette passée avec la commune de Gometz-le-Châtel s'est éteinte le 31/12/2020.

5. Révision libre – Eaux pluviales – Investissement – Gometz-le-Châtel

a. Le cadre général et méthodologique

La compétence eaux pluviales a été transférée à l'agglomération au 1er janvier 2020.

En investissement, un PPI a été établi en lien avec les communes sur la période 2020-2024, lequel se traduit par un droit de tirage pour les communes sur les dépenses d'investissement portées pour leur compte par l'agglomération,

Les communes financent ce droit de tirage :

- à 50% par une AC d'investissement établie sur le volume du PPI 2020-2024.
- à 50% par un fonds de concours sur les dépenses annuelles HT appelé en fin d'année.

b. L'évaluation

Pour la réalisation de l'opération de la rue Saint-Nicolas, un montant estimatif de travaux a été évalué à 304 555 € TTC. Dès lors, et compte tenu du fait que la commune de Gometz-le-Châtel n'a pas souhaité mettre en place une AC d'investissement pour la compétence eaux pluviales sur la période 2020-2024, il convient d'en créer une à partir de 2025 et de la lisser jusqu'à 2029.

L'impact AC total est de 127 297,90 €, soit 25 459,58 € par an jusqu'en 2029, aussi il convient d'ajuster l'AC d'investissement appelée auprès de la commune :

En €	Lissage 2025-29	2025	2026	2027	2028	2029
droit de tirage TTC	304 555,00					
AC	127 297,90	25 459,58	25 459,58	25 459,58	25 459,58	25 459,58
FDC	126 897,92	126 897,92				
Total à payer par la commune	254 195,82	152 357,50	25 459,58	25 459,58	25 459,58	25 459,58
FCTVA (16,404%)	49 959,20					

Pour 2025, l'enveloppe de la commune se situera à 304 555 €, ce qui entrainera de 2025 à 2029 une augmentation d'AC de 25 459,58 €.

6. Annexes : Détail de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement et d'investissement

AC Fonctionnement

en €	CLECT du 24/09/2024		CLECT du 29/01/2025
Communes	AC 2025-4	Voirie	AC 2025-5
Ballainvilliers	1 004 433,95	- 50 000,00	954 433,95
Bures-sur-Yvette	2 437,15		2 437,15
Champlan	3 275 845,48		3 275 845,48
Chilly-Mazarin	8 886 684,12		8 886 684,12
Epinay-sur-Orge	990 516,73		990 516,73
Gif-sur-Yvette	-23 951,72		-23 951,72
Gometz-Le-Chatel	35 081,48		35 081,48
Ignny	682 778,78		682 778,78
La Ville du Bois	1 071 677,54		1 071 677,54
Les Ulis	14 973 435,29		14 973 435,29
Linas	1 870 012,71		1 870 012,71
Longjumeau	5 564 748,44	- 60 000,00	5 504 748,44
Marcoussis	4 449 582,13		4 449 582,13
Massy	36 864 596,79		36 864 596,79
Montlhery	1 622 923,71		1 622 923,71
Nozay	3 322 901,72		3 322 901,72
Orsay	2 257 559,72		2 257 559,72
Palaiseau	3 894 015,54		3 894 015,54
Saclay	2 342 721,05		2 342 721,05
Saint-Aubin	1 081 708,93		1 081 708,93
Saulx-les-chartreux	1 593 356,71		1 593 356,71
Vauhallan	-42 209,56		-42 209,56
Verrières-le-Buisson	2 290 699,12		2 290 699,12
Villebon-sur-Yvette	16 429 440,96		16 429 440,96
Villejust	3 172 650,09		3 172 650,09
Villiers-le-bâcle	732 219,89		732 219,89
Wissous	4 305 689,00		4 305 689,00
TOTAL	122 651 555,75	-110 000,00	122 541 555,75

AC Investissement

en €

CLECT du 24/09/2024

CLECT du 29/01/2025

Communes	AC 2025-2	Eaux pluviales	Voirie	AC 2025-3
Ballainvilliers	-214 645,60			-214 645,60
Bures-Sur-Yvette	-104 923,28			-104 923,28
Champlan	-37 116,62			-37 116,62
Chilly-Mazarin	-146 326,68			-146 326,68
Epinay-sur-Orge	-48 587,37			-48 587,37
Gif-sur-Yvette	-880 641,92			-880 641,92
Gometz-Le-Chatel	-43 153,00	-25 459,58	-37 212,00	-105 824,58
Igny	-177 470,36			-177 470,36
La Ville du Bois	-286 198,38			-286 198,38
Les Ulis	-309 243,12			-309 243,12
Linas	-547 857,00			-547 857,00
Longjumeau	-1 068 475,64			-1 068 475,64
Marcoussis	-4 012,61			-4 012,61
Massy	-202 302,00			-202 302,00
Montlhery	0,00			0,00
Nozay	-150 767,40			-150 767,40
Orsay	-562 253,96			-562 253,96
Palaiseau	-681 883,50			-681 883,50
Saclay	-38 047,55			-38 047,55
Saint-Aubin	-34 120,10			-34 120,10
Saulx-les-chartreux	-1 101,06			-1 101,06
Vauhallan	-173 547,78			-173 547,78
Verrières-le-Buisson	-100 315,20			-100 315,20
Villebon-sur-Yvette	-196 907,08			-196 907,08
Villejust	0,00			0,00
Villiers-le-bâcle	-72 500,41			-72 500,41
Wissous	-9 028,37			-9 028,37
TOTAL	-6 091 425,98	-25 459,58	-37 212,00	-6 154 097,56